

Stratégie ACF-FGV législature 2021 – 2026:

Plus d'autonomie communale au cœur des 5 thèmes-phares

Révision Loi sur les communes



- Intégrer l'évolution institutionnelle
- Délégations de tâches cantonales aux communes
- 4 groupes thématiques (GT) (organes de la communes, administration, collaborations intercommunales, voies de droit)
- L'ACF va mettre en place un processus participatif pour les communes et les associations des communes (1^{er} semestre)

Prochaine étape:
Processus participatif. Début des travaux des GT en mars

DETTEC



- Paquet équilibré
- Prévoir assez de temps pour la mise en œuvre
- Compétences restent en mains des communes
- Plus d'autonomie = piloter les compétences et les coûts = permet aux communes et réseaux d'évaluer les actions publiques et les adapter pour les citoyennes et citoyens

Prochaine étape: traitement au Grand Conseil février 2023. Intervention du Club des Communes et coordination avec les communes

Péréquation financière inter- communale



- Excellent outil de cohésion
- Tenir compte des évolutions stratégiques
- Critères et pondération à réévaluer
- Réévaluation prévue en 2023

Prochaine étape: Constitution d'une organisation de projet en attente des propositions de la DIAF.

Découplage impôts communes/ Etat



- Ne pas créer un système fiscal par commune
- Délai de mise en œuvre des baisses fiscales
- Compensation temporaire des baisses fiscales

Prochaine étape:
Analyse avec la DFIN des potentiels de limitation des effets sur les communes des décisions cantonales.

DIGI-FR



- Partenariat Etat-communes
- Engagement d'un chef de programme en janvier 2023
- Tenir compte des besoins du terrain avec des propositions simples et agiles et efficaces
- Accompagner les communes dans la mise en place des prestations
- Financement par le fonds de CHF 1./hab. dès 2023

Prochaine étape: Mise en application du guichet virtuel dans toutes les communes et mise en service de nouvelles prestations d'ici fin 2023



Gagner en autonomie communale

Focus sur quelques thèmes traités ou en cours de traitement auprès de l'ACF

Engagement du Chef de programme DIGI-FR et lancement des premières prestations digitalisées

- Grégory Grin a rejoint l'équipe de l'ACF au 16.01.2023
- Comme chef de programme, il est chargé de développer la cyberadministration et de soutenir les communes dans les questions de digitalisation. Des informations vont suivre en vue de l'introduction des prestations digitalisées qui seront cadencées jusqu'à fin 2023.

En cours

Espace réservé aux eaux (ERE)

- L'ACF a organisé une séance le 06.02.2023 avec les Conseillers d'Etat Directeurs DIAF et DIME concernant leur courrier du 13.12.2022.
- But: rapporter les nombreuses réactions des communes, obtenir des explications quant à la méthodologie choisie par le canton, la prise en compte de la réalité du terrain, les conséquences et la marge de manœuvre des communes en vue de la mise en œuvre. Des questions parlementaires sont déposées.

*En cours,
voir questions
parlementaires*

Cadastre Restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF)

- Le cadastre RDPPF valorise les PAZ et les RCU.
- C'est un outil fiable permettant de décharger les administrations pour renseigner les propriétaires et partenaires d'un projet.
- Il est public et accessible aux citoyennes et citoyens 7/7 jours et 24/24h.
- Mis à jour sans coût et sans intervention de la commune.

geo.fr.ch/cadastre_rdppf

Règlement-type sur le personnel communal

- Le règlement-type est à votre disposition sur l'onglet "personnel communal".
- Il est tenu à jour en fonction des obligations légales et est accompagné de modèles de contrats, de cahiers des charges, d'évaluation, etc.
- L'ACF met à disposition gratuite des communes son espace lié à publicjobs pour que vous puissiez publier directement vos offres d'emploi et leur donner une plus grande visibilité.

acf-fgv.ch/fr/conseils-et-services/reglements-types

Focus sur quelques thèmes traités ou en cours de traitement auprès de l'ACF

Loi sur l'aide sociale (LASoc) et les prestations complémentaires familles (PCFam)

- L'ACF avait rendu une prise de position circonstanciée sur les 2 projets de lois.
- En particulier, il manquait toute la dimension DETTEC et l'accompagnement du dispositif des PC familles.
- Des séances bilatérales ont eu lieu avec la DSAS. L'ACF participe aux travaux législatifs qui reprennent.

En cours

Procédure Pompes à chaleur (PAC)

- L'ACF est intervenue auprès de la DIME pour clarifier le fait que l'allègement de la procédure simplifiée est une recommandation qui peut être appliquée soit de suite, soit au moment où la commune souhaiterait le faire.
- La commune reste libre de choisir cet allègement ou de poursuivre avec la procédure actuelle avec le préavis du spécialiste bruit du SEn. En outre, l'ACF a demandé des précisions dans ce sens et de nouvelles séances d'information.

En cours

Gouvernance de la SAIDDEF

- Un groupe de travail, composé des représentant des actionnaires, a été constitué pour présenter diverses variantes sur le modèle d'affaires de SAIDDEF. Il va livrer ses conclusions au comité de pilotage qui les présentera lors de la prochaine assemblée générale.

En cours

Gestion de crise Ukraine

- Ukraine: l'ACF a réagi à la suppression du permis S et à l'intégration possible à fin 2023 des réfugiés dans la population légale, ce qui va impacter les répartitions financières. Elle a sollicité une analyse de la situation et des variantes pour permettre aux communes de se déterminer.

En cours

Focus sur quelques thèmes traités ou en cours de traitement auprès de l'ACF

Gestion de crise Energie

- Les communes ont mis en place les points de rencontre d'urgence (PRU).
- L'ACF a initié des webinaires pour présenter les problématiques et a collaboré avec le SPPCM pour proposer aux communes la marche à suivre et la boîte à outils nécessaires à disposition des communes pour la mise en place des PRU.
- Elles ont la possibilité de communiquer à leur population. Un modèle a été élaboré pour les soutenir si elles le souhaitent.

acf-fgv.ch/fr/gestion-de-crise

Formation élus et spécialistes communaux

- Décisions administratives et ordonnances pénales – 09.03.2023.
- Traitement d'un permis de construire – 22.03.2023 / 23.03.2023 / 29.03.2023

acf-fgv.ch/fr/conseils-et-services/formations

Consultations en cours

- Projet de révision totale de l'ordonnance sur le guichet de cyberadministration transformée en Ordonnance sur le guichet virtuel lien publiée
- Règlement sur la sécurité de l'information (RSI); en cours lien
- Loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers.

acf-fgv.ch/fr/prise-de-position

Nouvelle adresse

- L'ACF est entrée dans ses nouvelles infrastructures
- Depuis le 1^{er} février, son adresse est à Route du Centre 13, 1720 Corminboeuf
- Toute l'équipe se tient à votre disposition par téléphone et mail et se réjouit de vous accueillir ou de se déplacer dans vos communes pour répondre à vos questions et besoins.

acf-fgv.ch/fr/association

Club des Communes du Grand Conseil

sessions de décembre et février (du 7 au 10 février)

LDETTEC – loi sur le désenchevêtrement des tâches entre Etat et Communes

Traitement du premier paquet DETTEC en session de février. Il comprend les domaines des EMS, de l'aide et des soins à domicile, des structures d'accueil extrafamilial et des institutions spécialisées.

Opportunité de renforcer l'autonomie communale: accorder les compétences au niveau institutionnel le mieux à même de les accomplir et appliquer le principe «qui commande, paie». Par exemple, les communes paient le 55% nécessaire au financement des institutions spécialisées, tandis que les compétences décisionnelles sont en mains de l'Etat.

Equilibre financier du premier paquet: il représente un flux entre l'Etat et les communes de CHF 75 mio qui est compensé de part et d'autre. Le 1^{er} paquet concerne des domaines sociaux dont les charges augmentent tant pour l'Etat (soins et institutions spécialisées) que pour les communes (accompagnement et structures d'accueil). Pour répondre aux nombreuses incertitudes de l'évolution des coûts des domaines concernés, un mécanisme d'évaluation et de correction si nécessaire est prévu tous les 3 ans. L'ACF devra assumer la tâche de gérer le fonds employeurs. **Fin de la 1^{ère} et 2^{ème} lecture en session de mars.**

Loi sur le climat (LClim) En cours – session de février

La loi sur le climat institue une nouvelle obligation légale pour les communes d'établir un plan communal visant à atteindre les objectifs fixés par le canton. Le Club des communes a émis des réserves sur cette nouvelle obligation qui porte atteinte à l'autonomie communale.

Décision du Grand Conseil du 7 février de renvoyer le projet au Conseil d'Etat.

Modification de la LATEC – Taxe sur la plus-value

Du point de vue des communes, l'ACF qualifie le résultat du travail législatif comme équilibré. Il oscille entre éviter de trop ponctionner les propriétaires, préserver l'autonomie communale et respecter les obligations découlant du droit fédéral.

Le système de la taxation cantonale avec une rétrocession de 5% aux communes dotées d'un règlement communal permet d'offrir une solution administrative simple pour les citoyens-nes. Elle reste nivelée à 20% tout en fixant les objectifs d'affectation de la taxe dans le règlement de portée générale des communes qui légifèrent. L'ACF va élaborer un règlement-type à disposition des communes.

Entrée en vigueur : à déterminer par le Conseil d'Etat.